

Objet : Convention de mise à disposition de la Ferme de Rai et de l'étang de la Croix Lamirault auprès de l'association Comité Départemental UNSS de l'Orne, pour l'organisation de la course La Collégienne 2026

La Présidente de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-4, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération n° 2026-04-30-091 du conseil communautaire en date du 30 avril 2026 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclue sans effet financier pour la CdC,

Considérant la demande de l'association Comité Départemental UNSS de l'Orne de disposer, le 17 juin 2026, de la ferme de Rai et de l'étang de la Croix Lamirault pour l'organisation de l'édition 2026 de sa course « La Collégienne » qui aura lieu le 17 juin 2026,

Considérant qu'il convient, pour les parties à cette convention, de formaliser les conditions de cette mise à disposition,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de valider les termes de la convention de mise à disposition de la Ferme de Rai et de l'étang de la Croix Lamirault auprès de l'association Comité Départemental UNSS de l'Orne pour l'organisation de l'édition 2026 de sa course « La Collégienne » qui aura lieu le 17 juin 2026.

Article 2 : de signer ladite convention, ci-annexée.

Article 3 : de rendre compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code des collectivités territoriales.

Article 4 : d'adresser la présente décision à Madame la Sous-Préfète de Mortagne-au-Perche.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil communautaire.

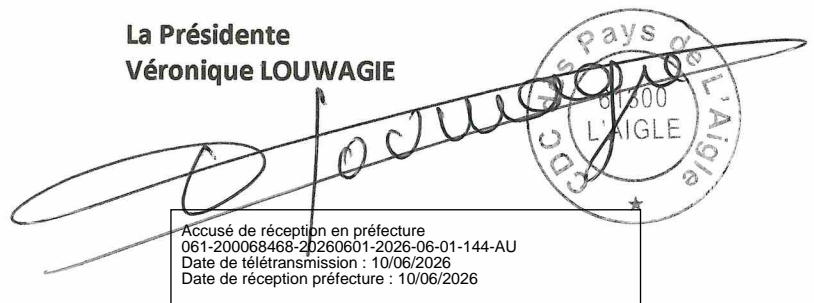
FAIT À L'AIGLE, LE 01 JUIN 2026

Acte reçu en préfecture le 10 JUIN 2026

Publié en ligne le 10 JUIN 2026

Certifié exécutoire

La Présidente
Véronique LOUWAGIE



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260601-2026-06-01-144-AU
Date de télétransmission : 10/06/2026
Date de réception préfecture : 10/06/2026

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260601-2026-06-01-144-AU
Date de télétransmission : 10/06/2026
Date de réception préfecture : 10/06/2026